Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-213501265-20251202-D_25_273-DE

GUICHEN PONTRÉAN

CONSEIL MUNICIPAL

DÉLIBÉRATION N° 25-273 – 2 décembre 2025

FINANCES LOCALES
Décision budgétaires

Membres en exercice : 27
Quorum : 14
Présents : 21
Pouvoirs : 3
Votants : 24

Présents : Dominique DELAMARRE - Philippe SALAÜN - Laurence BIENNE – Mathieu LUCAS MOUNIER – Isabelle LEBOURDAIS - Jean-Philippe MEHU - Jean LEMOINE - Anne GADBY - Joël SIELLER - Jean-Marc JOUMIER - Nadine JOUAULT - Pascale THEZE Françoise LEBRUN – Sandrine THURET - Matthieu CHANEL- Michèle MOTEL - Audrey GROSHENY - Bruno MARGOTTIN - Patricia AUGUIN - Pierrick AUFFRAY - Patricia PIANET
Excusés : Hermine TOFFOLETTI - Patrick JUMEL - Julien DUBOIS
Absents : Thierry PRESSARD - Sylvie LE LAY- Catherine CHERIF
Pouvoirs : Hermine TOFFOLETTI à Laurence BIENNE – Patrick JUMEL à Michèle MOTEL – Julien DUBOIS à Mathieu LUCAS MOUNIER
Secrétaire de séance : Jean Philippe MÉHU

L'an deux mille vingt-cinq, le deux décembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal de la Commune de GUICHEN s'est réuni salle du Conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Dominique DELAMARRE, Maire, après avoir été convoqué le vingt-cinq novembre deux mille vingt-cinq, conformément aux articles L 2121-7, L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Budget Primitif 2026 – Ouverture de crédits par anticipation

Conformément aux articles L1612-1, L2311-7 et L5217-9-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

En conséquence, il est proposé d'ouvrir par anticipation les crédits suivants :

Opération	Désignation	Budget alloué (BP + DM)	Plafonds des crédits pouvant être inscrits
99	Matériels et mobilier administratif	41 795,00	10 448,75
293	Matériels service voirie	129 600,00	32 400,00
289	Salles de sports	37 485,00	9 371,25
302	Médiathèque	281 133,00	70 283,25
307	Ecoles primaires	454 425,00	113 606,25
323	Accueil de loisirs	1 357 000,00	339 250,00
360	Sécurité	22 862,00	5 715,50
366	Aménagement des centres bourgs	1 176 913,00	294 228,25
	Total	3 501 213,00	875 303,25

L'enveloppe de crédits ouverts par anticipation retenue est de 875 303.25 €

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-213501265-20251202-D_25_273-DE

La ventilation budgétaire de l'enveloppe de crédits ouverts par anticipation retenue est la suivante :

Opération	Désignation	Article	Désignation	Motif	Crédits autorisés avant le vote du budget
99	Matériels et mobilier administratif	2184	Mobilier	Bureau adapté	4 280,00
293	Matériels service voirie	2158	autres installations Matériels et outillages techniques	Matériels motorisés	1 500,00
289	Salle des sports	21318	Construction autres bâtiments publics	Travaux chaufferie salle Henri Brouillard	4 820,00
289	Salle des sports	21318	Construction autres bâtiments publics	Treuil Surface artificelle d'escalade	1 500,00
302	Médiathèque	2188	Autres immobilisations corporelles	Ouvrages	5 000,00
307	Ecoles primaires	2313	Constructions (en cours)	Extension Groupe scolaire Marcel Greff	113 000,00
323	Accueil de loisirs	2313	Constructions (en cours)	Réhabilitation extension Accueil de loisirs	150 000,00
360	Sécurité	21568	Autre matériels et outillages d'incendie et de défense civile	Signalétique de sécurité salle Henri Brouillard	3 050,00
366	Aménagement des centres bourgs	2315	Installations, matériels et outillage technique (en cours)	Requalification du boulevard victor édet	20 000,00

Considérant l'avis favorable de la commission Finances – Budgets, réunie le 24 novembre 2025,

Etant entendu l'exposé de Jean-Philippe MÉHU,

Il est proposé :
1°) d'ouvrir les crédits détaillés ci-dessus,
2°) de s'engager à inscrire les crédits correspondants au budget 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se prononce par vote à main levée et accepte ces propositions à l'unanimité.

Le Maire,

Dominique DELAMARRE

Le secrétaire de séance,

Jean Philippe MÉHU

MAIRIE DE GUICHEN ILLE-ET-VILAINE

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-213501265-20251202-D_25_273-DE

CET ACTE PEUT ÊTRE CONTESTÉ	
Les voies de recours	Les délais
Devant le Maire . *Le recours gracieux*	Si le *recours gracieux* est présenté dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte, le demandeur dispose, à partir du refus, express ou tacite, d'un nouveau délai de deux mois pour introduire un recours contentieux devant le Tribunal Administratif.
Devant le Tribunal Administratif . *Le recours contentieux*	Le *recours contentieux* doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification ou de la publication de l'acte par voie postale ou par l'application Télérecours accessible par le site www.telerecours.fr .

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 035-213501265-20251202-D_25_273-DE